



## Recommandation 1109 (1989)<sup>1</sup>

# Situation des réfugiés de nationalité bulgare en Turquie

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Alarmée par l'arrivée en Turquie d'un nombre croissant de réfugiés de nationalité bulgare appartenant à une minorité ethnique et musulmane, qui pose un problème grave ;
2. Espérant qu'un dialogue constructif pourra s'instaurer entre la Turquie et la Bulgarie pour trouver aussi rapidement que possible une solution à ce problème, et lançant un appel à la Bulgarie pour qu'elle négocie avec la Turquie un accord satisfaisant d'immigration qui mettra fin à cette émigration forcée,
3. Recommande au Comité des Ministres d'intervenir auprès des gouvernements des Etats membres pour qu'ils apportent d'urgence une aide concrète et coordonnée à la Turquie pour lui permettre d'offrir à ces exilés un accueil décent et conforme aux exigences de la dignité humaine.

---

1. Voir [Doc. 6078](#), rapport de la commission des relations avec les pays européens non membres, rapporteur : M. Talay. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 6 juillet 1989.

